



Litiges avec mon employeur

Par **LAURENT**, le **07/10/2009** à **23:30**

Bonjour,

Je travail pour une société française basée en France. Je suis actuellement depuis 1 an détaché en Grèce avec un autre collègue de la même société en sous traitance pour une autre entreprise.

Nous avons mis plusieurs mois afin d'obtenir un avenant à notre contrat de travail dont on nous reproche explicitement d'en avoir fait la demande.

Nous faisons 10h (théorique du lundi au vendredi) + 1 samedi sur 2.

Nous avons donc demandé à ce que ces heures soit inscrite sur notre contrat ainsi que sur notre bulletin de salaire. nous travaillons donc officiellement 48h par semaine.

La rémunération de ces heures supplémentaires se fait cela dit au dépend de notre prime de déplacement (d'où le premier malaise).

Les documents E101 de la sécurité sociale sont notés à date indéterminée lorsque l'on en a fait la demande et il me semble qu'à partir d'une année il doivent faire la demande d'un E102 et nous en envoyer un exemplaire non fait.

Sont ils déclarés en Grèce ?

Rien ne peut être déclaré à notre nom logement, elect, eau ?

Cela dit on paye l'eau et l'électricité.

Ils nous menaces de nous rapatriés si l'on fait encore preuve de mécontentement.

Un alinéa dans le contrat de notre société et celle pour qui on travail stipule qu'il ne peuvent pas nous embaucher durant 6 mois après notre fin mission ?

Anecdote personnel: en septembre j'envoie un mail en demandant le nombre de jours qu'il me restait afin de prendre un 4ème voyage. Sans reponse comme la plupart des mail ou des appels téléphonique). lorsqu'au mois d'octobre j'ai souhaité ce fameux retour ils m'ont répondu qu'il s'agit d'un retour par trimestre ce qui ne correspond pas à 4 voyages par an.

Cette anecdote en est une parmi bien d'autre qui au bout du compte sont extrêmement pesante.

Leur rigueur n'est à son paroxysme que lorsqu'il s'agit de trouver le moyen de nous embêter.

Lorsqu'il s'agit de payer les primes heures supplémentaires etc la prime dite trimestrielle n'arrive qu'au bout de 5 mois. Est ce si normale que l'on face part de mécontentement le 3ème et 4ème mois ?

Lorsque l'on a fait la demande de la convention collective (qui a changé en janvier dernier) on nous a expliqué qu'il était impossible de l'envoyer.

Cela dit l'expatriation est une excellente source de motivation pour continuer à s'accrocher car il s'agit d'une expérience humaine intéressante mais la volonté de poursuivre

dans de telle condition vis à vis de l'employeur laisse cela dit perplexe. rnrnQu'est il possible de fair